Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215602384-20260225-2026_02-DE

# REPUBLIQUE FRANCAISE

***

Département du Morbihan

Arrondissement de Pontivy

Canton de Gourin

***

# Commune de SAINT TUGDUAL

***

## *Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal*

*L'an deux mille vingt-six, le VINGT-CINQ FEVRIER à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT TUGDUAL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Raymond SIOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.*

Présents : MM SIOU Raymond – LE GAL Stéphane - Mmes LE BRIS Maryse – AUFFREDO Catherine – MM ROBIC Alain – ALEYAUME Dominique – Mme BERNARD Christiane – M LE MARRE Jean-Luc

Excusés : M DAUPHAS Christian - Mme CLAUDIC Carole

Secrétaire de séance : M LE GAL Stéphane

| Date de convocation | Membres en exercice | Présents | Procurations | Votants |
|---|---|---|---|---|
| 18/02/2026 | 10 | 8 | 0 | 8 |

N°2026/02

**Objet : Réhabilitation des logements locatifs sociaux dans l'ancien presbytère dans le cadre d'un bail à réhabilitation à signer avec SOLIHA BLI BRETAGNE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation des logements sis 1 rue du tilleul et l'étude de faisabilité réalisée par SOLIHA BLI Bretagne.

Suite à cette étude, la municipalité a décidé de confier le bâtiment à SOLIHA BLI Bretagne dans le cadre d'un bail à réhabilitation afin de réhabiliter 4 logements. Cela permettra de remettre en état le bâtiment et ainsi de maintenir le parc locatif social de la commune.

Les futurs ménages locataires devront répondre aux plafonds de ressources ANAH très social (PLAI).

La commune s'engage à confier un bail à réhabilitation de 43 ans à SOLIHA BLI Bretagne et à garantir l'emprunt qui sera souscrit auprès de la Banque des Territoires (CDC). La garantie d'emprunt nécessitera une seconde délibération avec le contrat de prêt annexé.

Le bail à réhabilitation sera réalisé sous conditions suspensives de :
- L'obtention des autorisations administratives (conventionnement ANAH, permis de construire)
- L'obtention des financements (prêts et subventions) permettant d'équilibrer l'opération

SOLIHA BLI Bretagne étant une structure coopérative de petite taille, elle ne pourrait supporter les coûts engagés si le projet n'aboutissait pas. Ce pourquoi, elle demande ce jour à la commune de prendre en charge l'ensemble des dépenses réalisées sur ce projet dans le cas d'un abandon du projet, les études et diagnostics resteront propriété de la commune qui pourra les valoriser pour un autre projet.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215602384-20260225-2026_02-DE

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée :

- D'accepter la contractualisation d'un bail à réhabilitation d'une durée maximale de 43 ans, entre la commune et SOLIHA BLI Bretagne pour l'ensemble du bâtiment situé 1, rue du tilleul.
- D'accepter de prendre en charge le financement des études nécessaires pour la sollicitation des financements et ainsi de s'engager à financer l'ensemble des dépenses engagées par SOLIHA BLI Bretagne dans le cas où le projet n'aboutirait pas.
- De confirmer la garantie de la commune pour les emprunts contractés par SOLIHA BLI Bretagne.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance
Stéphane LE GAL

Le Maire,
Raymond SIOU

MAIRIE de SAINT-TUGDUAL
56 (Morbihan)